



COMMUNE de MANZIAT (Ain)

PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 25 juin 2014, 20H30

Date de la convocation : 19 juin 2014

Nombre de membres en exercice : 19

Présents: APPERT Annie, BENOIT Monique, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Agnès, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, COULON Arnaud, DURUPT Nadège, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, ROHRBACH Daniel, VOISIN Luc.

Absents excusés : ARNAL Stéphane

Pouvoirs :

Président de séance : LARDET Denis

Secrétaire de séance : DURUPT Nadège

☒ Procès-verbal de la séance du 28 mai 2014: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et à l'unanimité.

1) Modification du tableau des emplois de la Commune

M. le Maire informe le Conseil qu'il faut de nouveau revoir les heures de Stéphanie SIMON. En effet, 10h hebdomadaires ne suffisent pas pour l'entretien de la salle des fêtes. Le gymnase sera en fonction au mois de septembre et devra être entretenu deux fois par semaine pour commencer.

Avec la réforme des rythmes scolaires, l'école va être utilisée une demi journée supplémentaire, il faut donc plus d'heures de ménage. Il propose de passer les heures hebdomadaires de la salle de 10h à 12h, du gymnase à 4h, et de l'école à 6.5h. L'emploi d'ouvrier polyvalent de 6h qui restait ouvert est clos, ces 6h étant intégrées dans le nouvel emploi. Le contrat de Stéphanie SIMON sera donc amené à 22h30 hebdomadaires.

Le Conseil Municipal :

- vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics ;
- vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quels grades et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter;
- après en avoir délibéré ;

⇒ fixe, par vote à mains levées et à l'unanimité, le nouveau tableau des emplois permanents de la Commune comme suit, à compter de ce jour :

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET

Emplois	nombre	Cadre d'emplois autorisés par l'organe délibérant
Service Administratif		
Secrétaire de mairie <2000 hab.	1	Attachés Territoriaux
Urbanisme, état civil, courrier...	1	Rédacteurs Territoriaux
Urbanisme, état civil, courrier...	1	Adjoints Administratifs
Secrétariat, accueil, intendance	1	Adjoints Administratifs

Service Technique Responsable Entretien, Voirie...	1	Adjoints Techniques Territoriaux
Ouvrier polyvalent	2	Adjoints Techniques Territoriaux
Police Agent de Police Municipale	1	Agents de Police Municipale

EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET

Agent spécialisé des écoles maternelles	1	ATSEM (26h30/semaine)
Agent d'entretien pour l'école	1	Adjoints Techniques territoriaux (32h/semaine)
Agent d'entretien pour les salles	1	Adjoints Techniques territoriaux (22h30/semaine)
Entretien des locaux (ménage)	1	Adjoints Techniques territoriaux (9h/semaine)

⇒ Précise que cette modification ne remet nullement en cause les autres dispositions en faveur des agents communaux.

2) Self service au restaurant scolaire : engagement sur le projet et demande de subvention

M. le maire rappelle au Conseil que la commune de Manziat a décidé d'instaurer un self service au restaurant scolaire. En effet, les enfants sont trop nombreux à manger au restaurant scolaire pour n'effectuer qu'un seul service. Or le temps est trop court pour effectuer deux services dans de bonnes conditions. Ils se déroulent dans le bruit et le stress de tous.

A la rentrée de septembre 2014, la réforme des rythmes scolaires sera mise en place. La commune souhaite donc que le temps de pause du midi s'intègre dans l'esprit de la réforme, et soit un moment de détente pour les enfants. Cela ne sera pas possible avec deux services à tables.

Par délibération du 5 mars 2014 approuvant le budget primitif de la commune, le Conseil a entériné l'opération 172 dite "self".

Le coût de ses travaux s'élève à 16 435.80€, meilleure proposition reçue.

M. le Maire informe que cette opération bénéficierait d'une subvention du Conseil Général au titre de la dotation territoriale ou de la Préfecture au titre de la DETR, qui pourrait être au minimum de 30% du montant HT. Le solde sera financé par autofinancement:

DEPENSES	RECETTES
16 435.80	Subvention Conseil Général ou DETR : 4 930.74
	Autofinancement : 11 505.06
Total HT : 16 435.80	Total HT : 16 435.80

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, confirme son engagement au projet, acte le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise M. le Maire à demander toute subvention possible et à signer tous les documents afférents.

3) Terrain de tennis à l'espace du Chêne : demande de subvention

M. le maire rappelle au Conseil que la commune dispose de deux cours de tennis et d'un pool house s'y associant situés en zone inondable. Ils sont fréquemment recouverts d'eau lors des crues de la Saône et sont de ce fait en mauvais état. De plus, ils se trouvent éloignés des habitations et des équipements communaux, tels que l'école, le gymnase, l'espace de jeux, le city parc, la salle des fêtes, la mairie...

La commune envisage un projet de proximité pour l'installation de deux cours de tennis au cœur de « l'espace du chêne ». La construction de ces cours de tennis, proches des écoles, permettra aux enfants de s'adonner à ce sport lors des Temps d'Activités Périscolaires qui leur sont proposés. Les équipements du gymnase seront mutualisés afin de ne pas reconstruire de nouveaux bâtiments.

Les déplacements en mode dit doux sont aussi privilégiés dans ce projet. L'espace du chêne est à deux pas du centre du village et les utilisateurs des cours de tennis pourront s'y rendre facilement à pied ou en vélo.

Des responsables du club de tennis ont été reçus et ont émis un avis favorable au projet. De plus, si les terrains de tennis sont délocalisés, l'espace récupéré servira de parking pour le foot qui manque de places en stabilisé.

Les travaux sont estimés à 98 977.60 € HT soit 118773.12 € TTC pour la construction de deux cours en résine synthétique.

M. le Maire informe que cette opération bénéficierait d'une subvention du Conseil Général au titre de la dotation territoriale qui pourrait être au minimum de 30 % du montant HT. Le solde sera financé par autofinancement:

DEPENSES	RECETTES
98 977.60	Subvention Conseil Général: 29 693.28 Autofinancement : 69 284.32
Total HT : 98 977.60	Total HT : 98 977.60

Le conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, acte le plan de financement prévisionnel de l'opération et autorise M. le Maire à demander toute subvention possible et à signer tous les documents afférents.

Monsieur le maire précise que ce projet pourra être réalisé uniquement si l'autofinancement futur le permet. De plus, il paraît difficile de trouver d'autres subventions.

4) Demande de subvention exceptionnelle sur fonds parlementaires pour le portail de la mairie.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des devis ont été demandés pour l'élargissement et le changement du portail de la mairie. En effet, pendant les travaux de la place du 19 mars et à la construction de l'immeuble de la SEMCODA les places de parkings vont être réduites. Il souhaite que les employés et les élus se garent définitivement dans la cour arrière de la mairie afin de libérer du stationnement place de la mairie.

Trois devis ont donc été demandés car le montant estimatif des travaux est inférieur à 15 000€.

Comme proposée, lors de sa visite à MANZIAT, par Mme la sénatrice Sylvie GOY CHAVENT, le Conseil sollicite, à mains levées et à l'unanimité, une subvention exceptionnelle sur ses fonds parlementaires pour la réalisation de ces travaux.

5) DM n° 2 au budget de la commune

M. le Maire indique au Conseil municipal qu'une décision modificative doit être votée concernant le budget de la Commune.

Le fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales, qui permet aux communes les plus riches de reverser au moins favorisées, vient d'être annoncé. Malgré la hausse de 30% anticipée par rapport à 2013, il s'avère qu'il a été insuffisamment prévu. Il s'élève à 5 459€ pour 2014 contre 3 053€ en 2013.

Mais il en a été de même pour la dotation globale de fonctionnement, qui compensera donc cette hausse.

Le Conseil Municipal, à mains levées et à l'unanimité, valide les modifications suivantes au budget:

Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
73925/14	Fonds péréquation rec. Fiscales	+ 1259	7411	DGF	+ 1259

Point sur les finances

A la veille des vacances estivales, Monsieur le maire a tenu à faire un point concernant les finances. Il rappelle que les budgets de l'année 2014 ont été votés en équilibre : les dépenses sont couvertes par des recettes. Les budgets sont toujours en équilibre, toutes les dépenses faites et les devis signés étaient prévus.

Cependant, toutes les recettes n'arrivent pas en même temps. Pour la Commune, les dotations et les taxes sont reversées par 12e, les soldes sont faits en décembre et les subventions versées à mi et fin travaux. Pour l'assainissement, la redevance est versée en trois fois, donc les ¾ en mars de l'année suivante.

Le budget assainissement était équilibré par un emprunt prévu début 2015. La commune avait misé sur un début de travaux en fin d'année, avec des factures mi novembre et décembre. Là

tout amène à penser que le 1er coup de pelle aura lieu en septembre, et donc les grosses factures vont arriver dès début octobre.

Une autre mauvaise nouvelle est arrivée cette semaine : après la subvention du conseil général annoncée à 480 000€ et notifiée à 436 250€, c'est à subvention de l'Agence de l'eau, annoncée à 744 274€ qui nous est notifiée à 671 543€. Soit 116 481€ de subvention en moins, et donc d'emprunt en plus que prévu au budget 2014.

La commune ne possède qu'un seul « compte courant » pour tous ses budgets : l'argent qui paie les dépenses de la commune et de l'assainissement est sur le même compte unique. A ce jour, il ne reste que 154 000€ et la commune a encore des projets en cours. C'est pourquoi elle ne peut plus se permettre d'engager d'autres dépenses. Un emprunt relais ou une ligne de trésorerie seront pris pour faire face aux factures de la station de fin d'année.

Et au regard de la baisse toujours plus forte des recettes de la commune annoncée en 2015, il faudra rester vigilants. En effet, en 2015 il faudra participer au financement du gymnase qui a été repoussé d'une année, faire le chemin de l'Echalay (dossier en cours qui prend du temps en raison des hypothèques frappant certaines parcelles), payer les heures supplémentaires de surveillance et de ménage résultant de la réforme des rythmes, les frais du gymnase, et faire face aux dépenses habituelles de fonctionnement, avec toujours moins de recettes.

M. le Maire procède ensuite à la lecture d'une lettre du président de l'AMF (Association des Maires de France) dénonçant la baisse massive des dotations de l'Etat qui met en péril les investissements et les services publics. Une motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat, reprenant les propos du courrier, sera proposée lors du prochain conseil.

Comptes rendus des commissions :

⇒ Commission CLES (Agnès CATHERIN, Annie APPERT, Stéphanie BERNARD, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Corinne CHARVET, Daniel ROHRBACH) : Agnès CATHERIN explique que le règlement du gymnase est en cours d'élaboration.

Concernant les rythmes scolaires, Mme BOURMAUD, animatrice, a accepté d'être la référente des animateurs sur la Commune. Les animateurs ont été présentés au directeur de l'école et aux institutrices. Ils ont pu voir les locaux. La réunion de présentation des animateurs aux parents aura lieu le 1^{er} juillet. Le règlement de la CCPB sera également présenté aux parents.

La gestion de la rentrée scolaire s'avère un véritable casse tête :

- il faut trouver des lieux où effectuer les TAP, pas trop loin du bâtiment de l'école pour ne pas perdre trop de temps. La cantine a accepté de prêter sa salle malgré les contraintes liées à l'hygiène, ces groupes étant encadrés. La cantine doit parallèlement gérer la mise en place du self service.

- La classe du directeur est transférée dans la salle de garderie afin qu'elle soit accessible pour la rentrée. La garderie a donc du s'adapter et sera divisée entre la salle de motricité pour les petits, et l'ancienne salle de classe du directeur à l'étage pour les grands.

- Les heures de ménage des ATSEM ont été revues car elles ne peuvent plus faire de grand ménage le mercredi matin, alors que ce dernier était étalé sur la journée complète. De plus la garderie s'étale de 7h30 à 18h30 dans les salles qui étaient avant nettoyées juste avant ou juste après l'école. Grâce à leur collaboration, la mairie a pu instaurer un nouveau planning.

⇒ Commission assainissement/environnement : (Luc VOISIN, Agnès CATHERIN, Denis CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Jacques PENIN): Luc VOISIN informe le conseil que le bornage des terrains de la nouvelle station aura lieu le jeudi 26 juin.

Les trois offres pour les travaux de la nouvelle station seront ouvertes le 1^{er} juillet.

Des devis ont été demandés pour effectuer les bilans 24h de l'entreprise RPC. La Saur est retenue.

La station d'épuration connaît quelques difficultés de fonctionnement depuis l'incident qui a eu lieu sur son moteur. La pompe de relevage de Lavy aura également besoin d'une intervention pour changer un tuyau.

Jean LAURENT précise qu'une quantité anormale de graisse arrive à la station. La commune va donc vérifier que les deux restaurants et la boucherie entretiennent régulièrement leur bac à graisses.

Concernant l'environnement, Luc VOISIN précise que des peupliers sont à couper en prairie vers Chanfant et route d'Asnières vers le stade. A Chanfant, ils seront remplacés par des frênes. Route d'Asnières et à Chassagne ce sont environ 210 peupliers qui seront replantés.

En 2020, les produits phytosanitaires seront interdits pour les communes, et en 2022 pour les particuliers. La commune va donc commencer les démarches pour passer au « zéro phyto ». Un organisme du Conseil Régional, le CROPPP (Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides en Rhône Alpes) met à disposition des informations sur son site internet et guidera la commune.

Il faudra songer à modifier certains espaces de la commune : soit on laisse des espaces verts qui se tondent facilement, soit on fait des espaces en enrobé ou matériaux étanches qui évitent aux mauvaises herbes de pousser. Mais il pourra difficilement y avoir d'intermédiaire. Le but est de protéger les nappes phréatiques si nous voulons continuer à pouvoir boire de l'eau potable dans quelques années.

Une rencontre a eu lieu avec les pêcheurs et Philippe FERRAND, agent technique, à la Lie Pontée, le 4 juin. Cet étang est envahi de joncs qu'il faut arracher sans trop détériorer le milieu. Des accès pour la pêche vont être dégagés, et certaines parties laissées sauvages pour les espèces. Des arbres seront ajoutés sur un côté, pour soutenir les berges et constituer un habitat pour les oiseaux.

Thierry BOYAT informe les conseillers qu'il est le référent ambrosie de la Commune. Tout le sud de la Région Rhône Alpes est infesté par cette plante dont le pollen est fortement allergisant pour 10% de la population. Elle se développe dans les endroits où de la terre est ramenée, par le fait de l'homme. Sinon son pollen tombe simplement, et elle repousse à l'endroit exact où elle était l'an passé. Par exemple, sur le site du Chêne il y en a beaucoup à cause des travaux. Pour prévenir son développement, il suffit de semer de la pelouse car l'ambrosie ne pousse que là où il n'y a rien d'autre. Il faut donc prévenir Thierry BOYAT dès que quelqu'un voit de l'ambrosie. Il tient une carte de sa répartition et fera le nécessaire pour la faire retirer. En effet, tous les propriétaires ont l'obligation d'arracher cette plante, même les particuliers.

⇒ Commission Urbanisme (Denis CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Nadège DURUPT, Jean LAURENT):

Denis CATHERIN dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme.

Il revient sur la réunion qui a eu lieu à la CCPB concernant le PLU intercommunal. Il semblerait que les Maires du territoire y soient favorables. Pour faire échec à son adoption, il faudrait une minorité de blocage de 25% des communes ou 20% de la population de la CCPB.

C'est une bonne nouvelle pour la Commune de Manziat dont le POS arrive à échéance au 31 décembre 2015.

⇒ Commission Bâtiments (Denis CATHERIN, Monique BENOIT, Florence BERRY, Christian CATHERIN, Corinne CHARVET, Arnaud COULON, Daniel ROHRBACH) :

Denis CATHERIN revient sur les devis en cours. Des devis ont été demandés pour la réfection du toit de la Cure, le portail de la Mairie, et le démoussage du toit de l'église.

Concernant la mise en accessibilité des ERP, une consultation a été lancée pour le remplacement des trois portes principales de l'école. Il faudra également changer les poignées et installer une rampe. Il est possible de demander une dérogation avant le 31 décembre mais la Commune a décidé de mettre l'école en accessibilité pour la rentrée scolaire.

A partir de décembre, il faudra également faire réaliser des tests de qualité de l'air. La CCPB a lancé une consultation globale pour toutes les communes et proposera des tarifs que les communes peuvent accepter ou non si elles souhaitent choisir un autre prestataire.

Une réunion du SPANC (Service d'Assainissement Non Collectif) a eu lieu pour élire le Vice Président en charge de ce service, Dominique REPIQUET. 950 habitations ne sont pas raccordées sur le territoire de la CCPB, dont 25% sont aux normes, 25% en cours de l'être, et 50% non aux normes. Le SPANC permet aux usagers de bénéficier de services moins chers pour l'entretien de leurs installations, et d'obtenir des subventions.

⇒ Commission Communication (Stéphanie BERNARD, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN, Corinne CHARVET, Jacques PÉNIN) :

Stéphanie BERNARD informe le conseil que le Manziat Infos sera prêt pour le week end. Le site internet a été mis à jour des articles inutiles. Des devis ont été demandés pour des panneaux d'affichage.

Une visite de la SIAC a eu lieu avec M. le Maire, Jean LAURENT et la Secrétaire Générale, et a permis de découvrir l'activité de déshydratation et d'assemblage de cette entreprise. Dans le cadre de leur non raccordement à la station d'épuration, leur projet d'épandage avance. Stéphanie BERNARD a proposé au gérant de faire un article sur l'entreprise dans un prochain Manziat Infos. L'idée est de faire découvrir les industriels de la commune aux habitants.

Daniel ROHRBACH propose ensuite au conseil de solliciter un prêt de décorations de Noël auprès de la Ville de Mâcon, ainsi que l'achat groupé de sapins. Il propose également d'organiser une visite guidée des serres de Mâcon à la rentrée, avec le comité de fleurissement.

Stéphanie BERNARD cherche ensuite des volontaires pour tester la carte des sentiers de Manziat.

⇒ Commission voirie (Jean LAURENT, Annie APPERT, Monique BENOIT, Thierry BOYAT, Christian CATHERIN, Nathalie CHAMBARD, Jacques PENIN) :

Jean LAURENT explique que des bordures vont être achetées par la commune et posées par Philippe FERRAND et les bénévoles du foot afin de délimiter la route d'accès aux parkings du foot et du tennis.

Informations et questions diverses.

M. le Maire informe le Conseil que l'escalier de la salle Henri Renaud a été vendu pour 400€.

Lors de la réunion du 20 juin visant à élire les délégués pour le collège électoral des élections sénatoriales, la liste pour Manziat a été désignée à l'unanimité. Ce sont donc M. le Maire, Nadège DURUPT, Jean LAURENT, Agnès CATHERIN et Daniel ROHRBACH qui ont été désignés comme délégués, et Florence BERRY, Arnaud COULON et Marie Eve BOYAT comme suppléants.

Une réunion de chantier a eu lieu avec la SEMCODA pour la démolition des bâtiments. Contrairement à ce qui avait été annoncé, le plan de retrait amiante a été déposé ce jour seulement par l'entreprise RUDO CHANTIER. Un constat d'huissier sera dressé en présence des riverains avant le 14 juillet, en cas de dommages lors des travaux. La dépose des équipements urbains par la mairie se fera semaine 27. Les demandes relatives au chantier seront faites dès le 25 juin par RUDO CHANTIER. Les clôtures et installations de chantier seront mises en place pendant les 30 jours d'instruction du plan de retrait. Le désamiantage devrait donc être terminé le 14 août. La démolition de l'ancien bar commencera le 19 août et la démolition de la salle des fêtes le 25 août. La fin des travaux est prévue semaine 36. Il faudra installer un compteur d'eau afin de brumiser le chantier pour éviter la poussière. L'arrêt de bus sera déplacé pendant la durée des travaux.

Enfin concernant la location du gymnase pour la fête du boudin, suite aux échanges entre le Comité du boudin et le Président de la CCPB, la Mairie a finalement accepté d'accorder la location pour un montant de 3 000€. Une convention tripartite sera rédigée par la CCPB.

Le CCAS se réunira le 8 juillet.

(Séance levée à 23h10)

Le Maire

Le Secrétaire,

Les Conseillers,